

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

----- ENQUETE PUBLIQUE -----

Par arrêté préfectoral du 27 mai 2016, une enquête publique est ouverte du 12 septembre au 13 octobre 2016, soit 32 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAINT MAURICE ETUSSON, portant sur la demande d'autorisation présentée par M. Christophe LAUNAY relative au projet d'extension d'un élevage avicole pour un effectif porté à 81 539 emplacements, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie annexe – site d'ETUSSON, du 12 septembre au 13 octobre 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle «M. Christophe LAUNAY», à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Alain DEVAUX, officier de l'armée de terre en retraite désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie annexe – site d'ETUSSON aux jours et heures suivants :

- **lundi 12 septembre 2016 de 9 h00 à 12 h00**
- **jeudi 22 septembre 2016 de 14 h30 à 17 h30**
- **lundi 3 octobre 2016 de 9 h00 à 12 h00**
- **lundi 10 octobre 2016 de 9 h00 à 12 h00**
- **jeudi 13 octobre 2016 de 14 h30 à 17 h30**

En cas d'empêchement de M. Alain DEVAUX, Mme Martine PICARD, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58 et à la mairie de SAINT MAURICE ETUSSON pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de M. Christophe LAUNAY, Le Grand La Vaux 9150 SAINT MAURICE ETUSSON.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques »).